

Le dossier de présentation contient les éléments mis à disposition du public dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Territoire du Pays d'Aix, conformément à la délibération du 18 mai 2018 prescrivant l'élaboration du PLUi et définissant les modalités de concertation. Il est complété au fur et à mesure de l'avancement du document.

À terme, le **dossier de PLUi** se composera des éléments suivants :

- un **rapport de présentation** :
- le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** ;
- des **Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)**;
- un **règlement écrit et graphique**;
- des **annexes**.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été débattu au sein du Conseil de Territoire du Pays d'Aix le 28 novembre 2019. Le PADD traduit le projet politique pour le territoire du Pays d'Aix en déclinant orientations et objectifs.

Il repose sur des analyses environnementales et socio démographiques du territoire contenues dans les documents suivants consultables sur le site du territoire du Pays d'Aix <https://www.agglo-paysdaix.fr>:

- L'État Initial de l'Environnement (EIE)
- Le Portrait du territoire du Pays d'Aix : éléments thématiques d'analyse du territoire, préfigurant le diagnostic territorial

Ces deux documents seront évolutifs jusqu'à la phase « la phase bilan de la concertation et arrêt du projet » L'EIE et le diagnostic territorial viendront ainsi alimenter le rapport de présentation une des pièces maîtresses du futur PLUi du Pays d'Aix